

Naam:	
Voornaam:	
Rijksregisternr:	



Check-lists

Check-list connaissances théoriques en distribution d'assurances ou de réassurances


Inscription comme INTERMÉDIAIRE-PERSONNE PHYSIQUE en tant que courtier, agent, sous-agent d'assurance ou de réassurance, en tant qu'intermédiaire d'assurance à titre accessoire ou souscripteur mandaté


Personnes responsables concernées:








1. Personne physique elle-même
2. Responsable de la distribution auprès d'un intermédiaire-personne physique

Connaissances théoriques :

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, **l'une des options** figurant dans la colonne **Diplôme** et **l'une des options** figurant sur la même ligne dans les autres colonnes. Seule l'expérience acquise pendant les 6 dernières années entre en ligne de compte.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir. Les diplômes équivalents des diplômes mentionnés sont également acceptés. Il existe deux types d' « **attestation(s) approuvée(s)** » : (1) les attestation(s) certifiant que la personne soit était inscrite avant le 1/1/2015 à un cours agréé par la FSMA et a passé un test avec succès au plus tard le 31/12/2017, et (2) les attestations certifiant que la personne a réussi après le 1/1/2015 un (des) examen(s) agréé(s) par la FSMA. Une attestation peut porter sur plusieurs aspects des connaissances techniques.

 : Cette icône indique que vous devez fournir une preuve au moyen de document(s). Dans les autres cas, la FSMA se basera soit sur les données dont elle dispose dans le cadre de ses missions de contrôle, soit sur les réponses aux questionnaires que chaque personne responsable doit remplir.

Diplôme	Connaissances techniques en assurances
<input type="checkbox"/>  Diplôme de master comportant au moins 5 crédits pour les connaissances techniques en assurances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/>  Autre diplôme de master	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/>  Diplôme de bachelier comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en assurances	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/>  Autre diplôme de bachelier	<input type="checkbox"/>  Attestation(s) approuvée(s) sur :
<input type="checkbox"/>  Certificat de l'enseignement secondaire supérieur° donnant accès à l'enseignement supérieur ou un diplôme équivalent	
<input type="checkbox"/>  Pas de certificat d'enseignement secondaire supérieur*	

Naam:	
Voornaam:	
Rijksregisternr:	



- La législation*
- Les règles de conduite
- La législation anti-blanchiment°
- La connaissance théorique par module pour le(s) type(s) de produits pour lesquels l'intermédiaire est inscrit*

° Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7^{ème} année.

X Cette option n'est disponible qu'aux personnes inscrites dans le cadre du régime transitoire de 1996 comme personne physique ou comme responsable de la distribution.

° Uniquement pour les personnes qui sont actives dans au moins une branche 'Vie'.

* Ces exigences de connaissances professionnelles sont applicables à toute personne qui, depuis le 28 décembre 2018, a été inscrite ou désignée à une fonction réglementée pour l'exercice de l'activité de distribution d'assurances. Les personnes qui étaient précédemment inscrites **comme intermédiaire d'assurance** ou désigné comme responsable de la distribution auprès d'un intermédiaire d'assurance avant le 28 décembre 2018 et ne sont plus inscrits au registre depuis moins de 5 ans ne doivent pas produire d'attestation pour ce volet ; cette exemption est limitée aux types de produits pour lesquels la personne était inscrite ou désignée. Pour plus de détails concernant les examens reconnus, voir Communication du 18 juillet 2019.

Naam:	
Voornaam:	
Rijksregisternr:	



Expérience pratique :

Diplôme	Courtier ou Souscripteur mandaté	Agent	Sous-agent	Intermédiaire d'assurance à titre accessoire
<input type="checkbox"/> Diplôme de master, comportant au moins 5 crédits pour les connaissances techniques en assurances	12 mois	6 mois	6 mois	/
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de master	24 mois	12 mois	6 mois	/
<input type="checkbox"/> Diplôme de bachelier, comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en assurances	12 mois	6 mois	6 mois	/
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de bachelier	12 mois	6 mois	6 mois	/
<input type="checkbox"/> Certificat de l'enseignement secondaire supérieur^o donnant accès à l'enseignement supérieur ou un diplôme équivalent	12 mois	6 mois	6 mois	/
<input type="checkbox"/> Pas de certificat d'enseignement secondaire supérieur ^x	12 mois	6 mois	6 mois	/

^o Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7^{ème} année.

^x Cette option n'est disponible qu'aux personnes inscrites dans le cadre du régime transitoire de 1996 comme personne physique ou comme responsable de la distribution.